

PROCEDURE CAMPUS FRANCE ET DEMANDE DE VISA ETUDIANT

Les élèves de nationalité autre que française ou ressortissants de l'UE doivent obtenir **un visa long séjour étudiant** en passant obligatoirement par la procédure pré-consulaire de Campus France Burkina, à l'issue de laquelle ils seront orientés vers CAPAGO pour la demande de visa.

Attention : TANT QUE VOUS N'AVEZ PAS VOTRE **RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAUREAT** AINSI QU'UNE **ATTESTATION D'INSCRIPTION DANS UN ÉTABLISSEMENT SUPÉRIEUR**, IL NE SERT À RIEN DE SE RENDRE À CAMPUS FRANCE.

Mais vous pouvez créer votre compte dès à présent en vous rendant sur le site internet de Campus France

Burkina: <http://www.burkina.campusfrance.org/>

Une fois dans votre dossier, cliquez sur « je suis accepté » et renseignez tous les champs demandés. Vous devrez notamment renseigner les années de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale et insérer pour chaque année les relevés de notes relatifs. Vous renseignerez également le bac en cliquant sur « ajouter un bac ou équivalent. Prévoyez donc de scanner auparavant tous les papiers ainsi que votre passeport (format pdf)

Vous devrez ensuite, dans la partie projet d'études, rechercher et sélectionner l'établissement qui vous a octroyé la préinscription.

Une fois le remplissage terminé, vous devrez valider votre dossier et le soumettre à l'espace Campus France. Assurez-vous d'avoir correctement rempli chaque partie du dossier avant de le valider.

Vous pourrez ensuite vous rendre à Campus France Burkina, muni des originaux de tous les relevés de notes, diplôme du bac et justificatif de préinscription.

Matinée réservée aux élèves du LFSE dans les locaux de Campus France

La date figure dans le document envoyé par mail aux familles

Mais vous pourrez bien sûr vous y rendre après cette date, de façon individuelle si vous n'avez pas encore d'attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Campus France est situé dans les locaux de l'ancienne paierie de France (sur le boulevard de l'indépendance au bout de laquelle se trouve le premier ministère), mitoyen de la Direction générale de la police nationale (portail marron).

Nos élèves auront également la possibilité de s'inscrire à des ateliers « départs en France », animés par Campus France et dont les dates vous seront communiquées fin juin.

Une fois le dossier **définitivement validé** par l'espace, vous pourrez entamer vos démarches pour obtenir un visa.

- Etudes supérieures pour un étudiant mineur (visa de long séjour) admis dans un établissement d'enseignement supérieur
- Etudes supérieures pour un étudiant majeur (visa de long séjour) admis dans un établissement d'enseignement supérieur

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires ici :

<https://france-visas.gouv.fr/>.

C'est désormais CAPAGO qui gère la procédure de demande de visa. Pour le rendez auprès de CAPAGO, les démarches doivent être entreprises **après** validation du dossier dans l'espace Campus France.

Adresse site CAPAGO : <https://fr-bf.capago.eu/splash>

**Campus France vous convie à une réunion spéciale Visa à l'Institut Français (Petit Méliès),
en présence d'un représentant du consulat**

La date figure dans le document envoyé par mail aux familles

Une seule personne autorisée par famille, de préférence l'élève.

Merci de bien vouloir signaler votre venue par retour de mail avant le 25 juin en indiquant le nom, le prénom, et la classe. La liste établie sera transmise à l'IF pour le contrôle des entrées

Tutoriel à consulter en cliquant sur le lien suivant:

<http://www.burkina.campusfrance.org/video/tutoriel-5-comment-effectuer-ma-demande-de-visa>

N'hésitez pas à demander des informations par mail :

Auprès de Campus France :

campusfrance@institutfrancais-burkinafaso.com

campusfrance-adj@institutfrancais-burkinafaso.com

Auprès du consulat :

cad.ouagadougou-fslt@diplomatie.gouv.fr